



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

crise des urgences

Question au Gouvernement n° 2179

Texte de la question

CRISE DES URGENCES

M. le président. La parole est à M. Alain Bruneel, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Alain Bruneel. Madame la ministre des solidarités et de la santé, l'acte 2 de votre Gouvernement, c'est une mauvaise retraite, c'est une mauvaise santé. Après plus de six mois de grève dans les services d'urgences, vous venez de délivrer une énième ordonnance. Une nouvelle fois, vous tapez à côté du clou : des mesurette loin de la réalité du terrain, des éléments de langage rodés et un plan de communication bien huilé qui ne répondent en rien à la crise profonde que vivent les personnels et les patients au quotidien. Ce que vous appelez « pacte de refondation » ne tient pas compte de la souffrance, du manque de moyens matériels et humains.

Deux cent quarante-neuf services d'urgence en grève vous alertent. Il faut les entendre, il faut les écouter !
(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.)

Vous sortez de votre chapeau 750 millions d'euros étalés sur trois ans. D'où vient cet argent ? Nul ne le sait, à part vous. Vous avez raboté les finances de l'hôpital en 2018 et en 2019 de 2,6 milliards. On se demande si vous allez encore déshabiller Paul pour habiller Jacques. Bien que l'ensemble des syndicats et le collectif inter-urgences vous le réclament depuis de nombreux mois, vous n'annoncez aucune réouverture massive de lits, alors que plus de 100 000 ont été supprimés en vingt ans. Vous n'annoncez pas non plus d'augmentation des effectifs ni des salaires. Vous vantez la télémedecine, mais, derrière les écrans, il faudra toujours des soignants. Il est plus qu'urgent de tenir des réunions, bassin de vie par bassin de vie, pour faire le point sur la réalité des établissements de santé.

Selon vos propres mots, madame la ministre, « chacun détient une part de la solution ». Dans cet état d'esprit, je vous demande officiellement, au nom du groupe communiste, de soumettre au Parlement la proposition de loi déposée en mai dernier par notre groupe instaurant un moratoire des fermetures d'établissements, de services, de lits et des regroupements hospitaliers.

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. S'agissant du budget je viens de répondre : sept-cent cinquante millions d'euros, dont 80 % alloués au recrutement de ressources humaines supplémentaires pour faire face à la crise des urgences, ce n'est pas négligeable.

M. Jean-Paul Lecoq. Vous déshabillez la Sécu !

Mme Agnès Buzyn, ministre. J'ai déjà répondu quant à la revalorisation nécessaire aux soignants des urgences, notamment pour prendre en compte les incivilités dont ils sont victimes.

Je voudrais rappeler ici les mesures d'un plan qui se veut global. Il s'agit d'abord de repenser l'aval via la création d'un service d'accès aux soins, SAS, qui permettra de trouver un conseil lors d'un appel téléphonique ou d'une demande en ligne en cas de besoin urgent d'une consultation sans rendez-vous. Les usagers pourront ainsi être orientés dans le système de santé.

M. Jean-Paul Lecoq. C'est très insuffisant !

Mme Agnès Buzyn, ministre . Nous allons créer 50 maisons médicales de garde auprès des services les plus saturés, ceux qui connaissent plus de 50 000 passages aux urgences par an. Nous allons développer les consultations sans rendez-vous, qui offriront les mêmes avantages que les urgences en termes de tiers payant, d'accès à un plateau de biologie simple et de transport sanitaire, qui sera intégralement pris en charge même dans le cas où il n'aura pas été assuré par une ambulance du SAMU. Nous allons organiser une entrée directe des personnes âgées dépendantes dans les services de gériatrie notamment à partir des EHPAD pour éviter leur passage aux urgences. Tout le monde sait que c'est la solution. Pour les gériatres comme pour les familles, pour les patients comme pour les soignants, éviter à une personne âgée de passer aux urgences et d'attendre sur un brancard est un soulagement.

Les patients pourront aussi être pris en charge directement par certains professionnels de santé, avec un accès direct aux masseurs-kinésithérapeutes pour les entorses, les lombalgies, aux pharmaciens pour la délivrance de médicaments simples. Nous allons augmenter les protocoles de coopération sur les sutures et les prescriptions de radiologie...

M. le président. Merci madame la ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Alain Bruneel](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2179

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 septembre 2019](#)